

Un patron retrouve ses locaux saccagés après 8 mois de squat

Par **Guillaume Errard**

Publié hier à 11:34,

Mis à jour hier à 11:46



La loi permet désormais d'expulser les squatteurs en 72 heures maximum. *MPhotos2020*

Près de 250 Roms ont volé et détruit une partie des locaux tout neufs d'une entreprise familiale basée en Ile-de-France.

Dans une zone industrielle d'Évry-Courcouronnes (91), le patron d'une entreprise a retrouvé son entreprise saccagée après huit mois de squat. Près de 250 Roms ont occupé illégalement ses locaux pendant huit mois, [rapporte Le Parisien-Aujourd'hui-en-France](#). Ils en ont fait un «bidonville» : une carcasse de voiture aux pneus crevés, des poussettes, des vêtements, des sommiers et des boîtes de nourriture gisent dans la cour.

Le hangar est infesté de rats. La moquette, plusieurs portes et les câbles électriques ont disparu. «*Des diffuseurs de chaleur avaient été installés, ils ont tous été arrachés, tout comme les lampes et les armoires électriques*», se désole Éric Pineau, la soixantaine, patron de SPMS, une société familiale tenue par son père âgé de 87 ans, et spécialisée dans la construction de moteurs automobiles. Les murs qui venaient d'être repeints ont été tagués.

Le propriétaire venait en effet de déboursé plusieurs dizaines de milliers d'euros pour remettre à neuf les locaux qui devaient être vendus. «*On pensait les proposer à 1,8 million d'euros mais dans cet état, ce serait plutôt 800.000 euros*», déclare Éric Pineau. Sans compter 100.000 euros de remise à neuf et le défraiement des agents de sécurité. Car les Roms ont finalement été expulsés mais le patron de SPMS s'attendait à ce qu'ils reviennent pour «*recupérer des affaires*».

La Justice a également condamné les squatteurs à verser 5000 euros par mois squattés, mais ceux-ci ne sont pas solvables. Sur proposition de l'assistance sociale, deux familles de Roms ont été relogées.

Avec la nouvelle loi «anti-squats» qui permet d'expulser des squatteurs en 72 heures maximum, 77% de propriétaires ont récupéré leur logement, selon le gouvernement.

À voir aussi - Amendement anti-squatteurs: une mesure à saluer